RÉSULTATS DE L'ANALYSE DE LA CARTE I.G.N. 42/7

HERVE

Bassin de la VESDRE

Unités 4E : Vallée de la Magne et ses affluents (BV 568)

BV 568 : Bassin Versant de la Vesdre du Confluent avec le ruisseau des Chenals au confluent avec le ruisseau de Soumagne.

Unité 4 E: Vallée du ruisseau du Hac

PIP de Les Bruyères (se prolonge sur la carte 42/8)

Inscrire un nouveau PIP Ce PIP correspond à un paysage choisi de la carte des paysages choisis de l'Atlas des Paysages de Wallonie. Il fait partie de l'Aire paysagère des Campagnes Périurbaines de Liège et de Verviers décrite dans cet Atlas.

Il englobe le versant sud de la vallée de la Magne dans sa partie amont. Cette partie du versant entaillée par plusieurs ruisseaux qui alimentent La Magne constitue encore un paysage verdoyant qu'on découvre dans son ensemble à partir du PV situé à côté de l'église de José.
Il englobe le hameau "Les Bruyères" qui s'urbanise progressivement.
C'est un des endroits typiques, sans doute le mieux préservé de la Commune de Herve avec des chemins étroits, des prairies bordées de haies, quelques vergers. L'atmosphère est un peu enchanteresse, reposante. Il est très agréable de s'y promener. La Ferme du Vieux Moulin, dernière ferme à produire du fromage de Herve au lait cru, se trouve en limite du PIP.

PV 1
WP 562

PV d'intérêt communal à côté de l'église de José. Il offre une jolie vue dominante sur l'amont de la vallée de la Magne avec le ruisseau de Hac. On découvre le versant bocager opposé bien préservé.

Unité 4 E5:

PIP de la vallée du ruisseau de Bois l'Evêque

Agrandir un peu le PIP existant sur la commune de Soumagne pour qu'il reprenne le versant ouest du petit affluent de la Magne : le ruisseau de Bois l'Evêque. Le bocage bien préservé et le relief mouvementé de cette petite vallée constituent un bel ensemble paysager situé le long de la N621 à hauteur de la borne nommée La Belle Pierre. Le paysage bocager bien préservé typique du pays de Herve comportant des fermes isolées se poursuit plus à l'ouest, traversé par la rue Reneubois.

PV 2 **PV sur le PIP de la vallée du ruisseau de Bois l'Evêque depuis la N 621**
WP 563

PV 3 Ce PV, relevé en 2004 dans l'inventaire du plan de secteur de Liège, offre une belle découverte du versant opposé de la vallée de la Magne, embelli par son bocage très bien préservé situé dans la commune de Herve.
WP 564

PEPINSTER

Bassin de la VESDRE

Le territoire de la commune se trouve presque entièrement au sein de l'ensemble paysager de L'Entre-Vesdre-et-Meuse décrit en détail dans le tome 1 de la collection Atlas des Paysages de Wallonie de la CPDT

Les paysages appartenant à cet ensemble paysager sont classés dans l'Atlas dans deux aires paysagères différentes :

- l'aire paysagère des Vallonnements de la Vesdre qui englobe la vallée du Bola avec Soiron et tout le paysage qui se prolonge jusqu'à la rupture de pente plus importante du versant de la Vesdre au sud de Cornesse et Wegnez ;
- l'aire paysagère de la Vallée de la Basse Vesdre qui reprend la vallée et ses versants boisés.

L'extrémité sud appartient déjà à l'ensemble paysager du haut plateau de l'Ardenne du nord-est et plus particulièrement au territoire paysager de la dépression de la Hoëgne et de ses Affluents.

La commune de Pepinster fait partie de l'asbl Pays de Herve-Futur. Nous avons donc pu nous baser sur l'inventaire paysager réalisé par cette asbl.

Nous avons également pu consulter la partie paysage de l'étude réalisée pour l'élaboration du schéma de structure par le bureau ARTAU (2000), schéma de structure qui n'a pas abouti.

Bassin de la Vesdre

Unités 4M1-4M2: Vallée du Bola (BV 567)

BV 567 : Bassin Versant de la Vesdre du Confluent avec la Hoëgne au Confluent avec le ruisseau des Chenals

PIP de Soiron (se prolonge sur la carte 42/8)

Étendre le PIP existant conformément aux propositions de l'étude du schéma de structure (SSC).

« Le périmètre d'intérêt paysager est composé de forêts, de terres agricoles et de constructions. Il concerne une grande partie de la sous-unité du ruisseau du Bola.
Ce périmètre représente la zone d'intérêt paysager la plus caractéristique de l'entité de Pepinster au niveau bocager et occupation du sol. Le paysage est spectaculaire, il est dominé, ce qui explique la beauté du site, beauté liée au rapport harmonique existant entre la hauteur et la largeur de la vue. Soiron participe au décor de ce paysage, notamment grâce à l'architecture locale et à la végétation indigène.
La disposition des éléments tant végétaux que construits confère à l'ensemble un cachet typique du Pays de Herve. La présence de vergers relativement structurés à certains endroits constitue un décor indéniable, notamment ceux situés à « puits Ronval ».
La vue peut s'étendre au loin sans obstacles et suivant plusieurs directions (largeur et longueur de vues importantes) » Extrait de l'étude du schéma de structure

De nombreux PV et LV permettent de découvrir ce magnifique paysage, mais les zones d'habitat inscrites au plan de secteur remontent sur le versant sud et constituent des menaces pour la survie de certaines de ces très belles vues dominantes vers le centre ancien protégé de Soiron. Plusieurs PV relevés lors de l'étude du SSC ont déjà disparu à cause de l'urbanisation récente.

Pour la partie de la vallée située sur la carte 427, seul le **PV 6** se trouve en zone urbanisable. Les PV inscrits se situent soit en position dominante (**PV 5-6-8**) soit au fond de la vallée **(LV 4)**. Ils illustrent les qualités paysagères de cette vallée qu'on découvre avec plaisir tant par le fond qu'à partir de ses versants.

LV 4
WP 328

LV d'intérêt communal. Cet accès à Soiron par le fond de la vallée du Bola permet de découvrir cette partie de la vallée qui mérite d'être maintenue en PIP. Le seul élément perturbant est la présence d'un pylône.

PV 5 et 6
WP 45 et 46

Ces deux PV sont situés le long de la LV relevée dans le schéma de structure au sein du PIP existant. Ils illustrent le paysage que l'on découvre depuis les hauteurs du versant nord sur le fond de vallée**.**

PV 5
(WP 45)

Le **PV 6** offre une vue sur l'ancienne ferme Mohontier qui vient de se faire adjoindre un nouveau hangar qu'on a essayé de rendre discret. Des plantations devraient encore améliorer l'intégration.

PV 6 (WP 45). À hauteur de la ferme Mohontier, jolie vue vers Turlurette et l'amont de la vallée sèche affluente du Bola qui fait partie du PIP existant étendu sur son versant ouest.

PV 7
WP 47

PV d'intérêt communal. Ce PV est menacé car il se trouve en zone d'habitat. Une nouvelle construction a déjà été implantée à sa gauche.
Il s'agit pourtant d'une belle entrée dans la commune. La vue vers la ferme Mohontier et le joli vallon qui descend rejoindre le Bola sont une invitation à descendre dans la vallée où se trouve Soiron.

PVR 8
WP 41

Inscrire un PVR.
Ce PV correspond au point 5.1 de l'inventaire paysager de Pays de Herve-Futur. Il offre une vue dominante très ouverte qui porte sur une partie de la vallée de la Vesdre et de son affluent le Bola. On découvre sur la hauteur du versant opposé Olne et Xhendelesse dont les habitats semblent se rejoindre et sur la ligne d'horizon, le terril de Retinne.

µ

Unité 4 R : Vallées de la Vesdre et du ruisseau de la Saute (BV 587)

BV 567 : Bassin Versant de la Vesdre du Confluent avec la Hoëgne au Confluent avec le ruisseau des Chenals

PIP de la Saute (se prolonge sur la carte 42/8)

Étendre le PIP existant, conformément à l'étude du SSC, sur la partie haute de la vallée qui se trouve dans l'aire paysagère des Vallonnements herbagers de la Vesdre et ses affluents.
Le PIP existant englobe essentiellement les versants boisés et la zone de prairies qui encadrent le très joli hameau de La Saute. Le chemin d'accès qui conduit à La Saute constitue une très belle ligne de vue d'où l'on découvre la zone rurale joliment vallonnée qui s'étend jusqu'à Croix Maga. C'est sur cette partie qu'est étendu le PIP.
Ce PIP, constitue une zone paysagère rurale très harmonieuse avec une urbanisation très faible.

PV 9
WP 428

À partir du hameau de La Saute, on profite d'une très belle ouverture de vue dans l'axe de la vallée du ruisseau de la Saute vers la vallée de la Vesdre et son versant opposé appartenant à la commune de Trooz. La présence de la vaste prairie et de l'ancien verger s'étalant sur le bas du versant de rive gauche contraste avec les boisements et apporte une note plus tendre dans ce paysage verdoyant.

PV 10
WP 572

PV d'intérêt communal vers Cornesse et la belle zone rurale qui subsiste à l'amont de la vallée du ruisseau de la Saute dont une partie se trouve dans l'extension du PIP.

Unités 4P- 4Q : Vallée de la Vesdre à Goffontaine et de son affluent le Ruisseau du Fond de Trois Bois (BV 567)

BV 567 : Bassin Versant de la Vesdre du Confluent avec la Hoëgne au Confluent avec le ruisseau des Chenals

PIP de la vallée de la Vesdre à hauteur de Goffontaine.

Maintenir le PIP existant, y compris sur le village de Goffontaine **et l'étendre** conformément aux extensions proposées dans l'étude du SSC
Sur le versant de rive gauche de la Vesdre appartenant à la commune de Trooz une LVR (83) et un PVR (82) ont déjà été inscrits. Ils démontrent l'importance du village de Goffontaine dans le superbe paysage que constitue cette partie de la vallée façonnée par la Vesdre et ses affluents.
Nous confirmons également le maintien de l'entièreté du PIP sur les boisements du versant sud conformément à l'étude du SSC. Ce versant boisé qu'on découvre particulièrement bien de Goffontaine et des hauteurs de Cornesse, constitue un élément très important dans cet ensemble paysager.

PVR 82 de Trooz

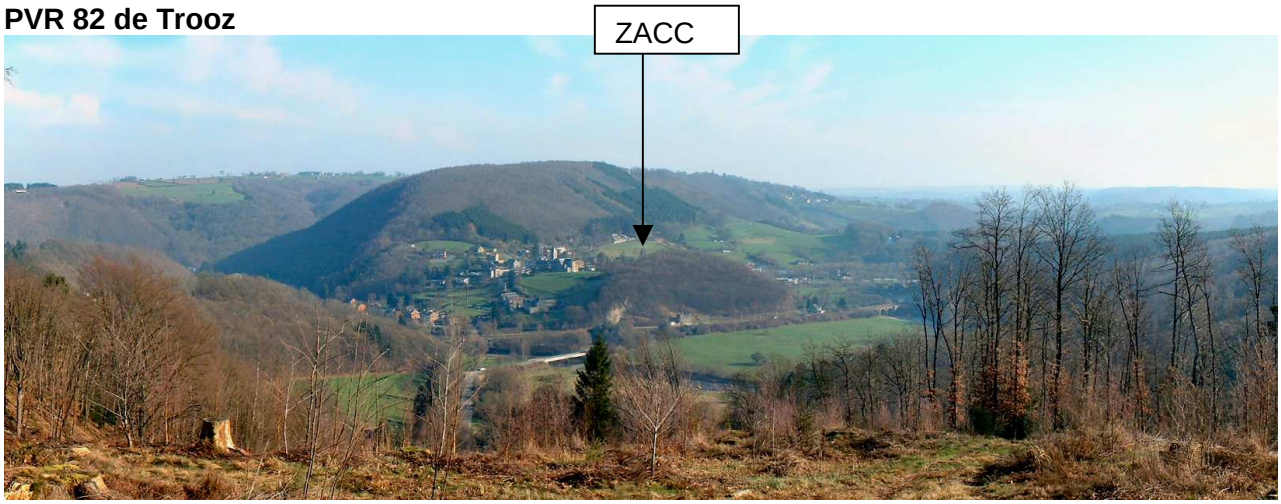

LVR 83 de Trooz

LV 11
WP 432

LV d'intérêt communal.
Cette LV qui longe le cimetière, offre de jolies vues dominantes sur la vallée de la Vesdre animée par ses méandres, l'église de Goffontaine et le versant opposé boisé.
Ces vues sont menacées étant donné que les prairies qui se trouvent au premier plan sont inscrites en ZACC. L'urbanisation de cette ZACC pourrait avoir un impact paysager négatif et fermerait l'ouverture de vue.

Près du cimetière, un banc a été installé face au paysage.

Point 12 Plus à l'Est, le nouvel habitat est masqué par une haie libre.

Point 13 Au sommet du chemin qui redescend vers la vallée, on jouit d'une jolie vue vers les deux châteaux de Pepinster, le château des Mazures et celui de Chalsèche, éléments importants dans le paysage.

THEUX

Bassin de la VESDRE

Unité 5 B : Vallée de la Hoëgne à Theux (BV 554)

BV 554 : BASSIN VERSANT DE LA HOËGNE Du CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU DE LA STATTE AU CONFLUENT AVEC LA VESDRE (Vesdre et Wayai exclus)

PIP TANCRÉMONT-Raborive-Rondehaye et Mont (Le PIP se prolonge sur les cartes 42/8-49/3-49/4)

Étendre le PIP sur la zone agricole jusqu'à la **LVR 14** conformément à l'étude du SSC. Cette partie du paysage est à protéger si l'on veut conserver l'ouverture de vue de la **LVR 14** et la beauté de l'ensemble paysager qui se prolonge sur la carte 42/8.

LVR 14 WP 23	**Inscrire une LVR**. Elle offre un magnifique panorama sur une grande partie de la commune de Theux. Il est possible de distinguer notamment Pouillou-Fourneau, Juslenville, Theux, et Hodbomont. L'étude du SSC propose d'étendre le PIP jusqu'à la voirie, sur la zone agricole située à l'avant-plan. Cette extension est entièrement justifiée. Elle permettra de maintenir la qualité et l'ouverture de vue de cette LVR.